



Trame verte & trame bleue

Un long cheminement...





■ Rappels

■ Le Grenelle : climat & biodiversité = les grands enjeux du 21^{ème} siècle

- L'érosion de la biodiversité est le « dommage collatéral » de notre mode de vie et d'occupation de l'espaces
 - destruction des habitats naturels
 - isolement de fractions de populations animales, végétales, etc. au sein d'îlots séparés par des territoires de plus en plus artificialisés (infrastructures autoroutières, constructions, agriculture intensive, etc.)
- Le maintien de la biodiversité nécessite la libre circulation des êtres vivants
 - pour permettre les brassages génétiques entre populations d'une même espèce (= maintenir le potentiel d'adaptation à l'environnement des espèces)
 - pour permettre aux espèces qui ne pourront pas s'adapter aux changements climatiques de pouvoir migrer vers des espaces plus compatibles
- Les solutions envisagées
 - stopper la destruction des habitats naturels (ex : la qualité de l'eau des cours d'eau)
 - maintenir ou restaurer les liaisons favorables à la diffusion des espèces = créer / recréer un réseau d'espaces naturels ou semi-naturel continu : **la trame verte et la trame bleue**
- La trame verte et la trame bleue au sein des projets de loi Grenelle : une intégration dans les documents d'urbanisme



■ Un contexte favorable

■ Une opinion publique sensibilisée

→ Le Grenelle de l'Environnement

- a permis de faire remonter vers l'opinion publique et les décideurs les principales préoccupations des experts

→ La biodiversité et le changement climatique dans les médias

- Home (Yann Arthus Bertrand)
- Une vérité qui dérange (Al Gore)
- ...

→ La qualité du cadre de vie

- qualité de l'air et maladies respiratoires (asthme, etc. ...)
- qualité des eaux potables et de baignade
- etc. ...

→ Les résultats des élections européennes



■ Des réflexions à l'amont

■ Canal de Marseille

→ Un ouvrage de livraison de l'eau, support de trame verte et de trame bleue

■ Schéma directeur des bassins pluviaux

→ Une vision du cycle de l'eau en milieu urbain

■ POS / PLU de Marseille

→ POS 2000 : études préalables

- trame verte + trame bleue : équiper, mettre en lien, cadre de vie
- agriculture
- données environnementales

→ PLU en cours

- état initial de l'environnement
- suivi d'une étude sur les boisements / trame verte en ville (maîtrise d'ouvrage : Ville de Marseille)



■ Des réflexions à l'amont

■ Le SCoT de Marseille Provence Métropole : une opportunité

→ Etat initial de l'environnement

- un travail partenarial avec MPM / DIREN / Services de l'Etat
- un partage de données, des problématiques
- une occasion de forger une culture partagée

→ Une démarche qui s'amorce

- lancement d'une étude sur les continuités écologiques à l'échelle de MPM (maîtrise d'ouvrage MPM)

→ Concrétiser

- retours d'expériences dans le réseau FNAU
- rencontre avec le bureau d'études Eco-Med



■ Des réflexions à l'amont

■ Anticiper la connaissance : une réflexion à l'échelle métropolitaine

→ Le choix d'une échelle large pour une première approche

- Les principaux enjeux en terme de grandes continuité /coupures écologiques s'inscrivent à l'échelle métropolitaine
- compléter l'étude engagée par la communauté urbaine & acquérir des éléments de connaissance sur l'ensemble des territoires d'intervention de l'agence (Pays d'Aubagne et de l'Etoile)

→ Une méthodologie : détermination des potentiels de continuités/coupures

- une méthodologie adaptée au territoire d'étude
- méthodologie similaire sur le territoire de Provence Méditerranée : continuité territoriale de l'analyse

→ Utilisation des données disponibles à l'agAM

- données relatives au milieu physique
- données relatives à l'occupation du sol

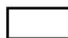





La zone d'étude



Légende

-  Limite des SCoT
-  Limite de commune

Fond : Image Landsat-7 (2006)
 Limites des communes : BDCarto©IGN
 Réalisation F.PETENIAN (Agam, 2008)



Espaces naturels hors influence des zones artificialisées





Continuums écologiques

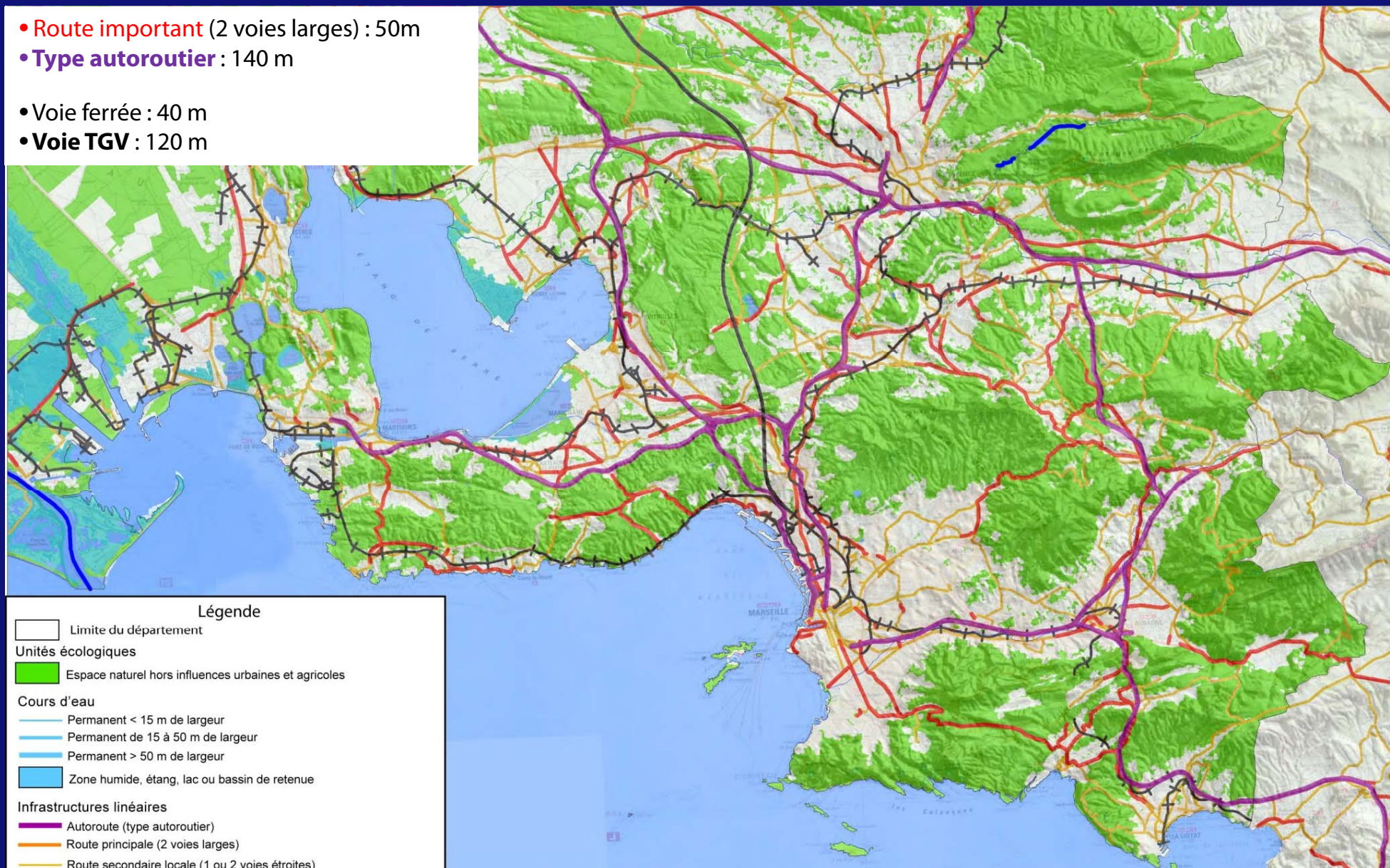
(zones nodales, refuges, enclaves et périmètres de diffusion)





■ Délimitation des zones d'influence des infrastructures linéaires

- **Route important** (2 voies larges) : 50m
- **Type autoroutier** : 140 m
- **Voie ferrée** : 40 m
- **Voie TGV** : 120 m

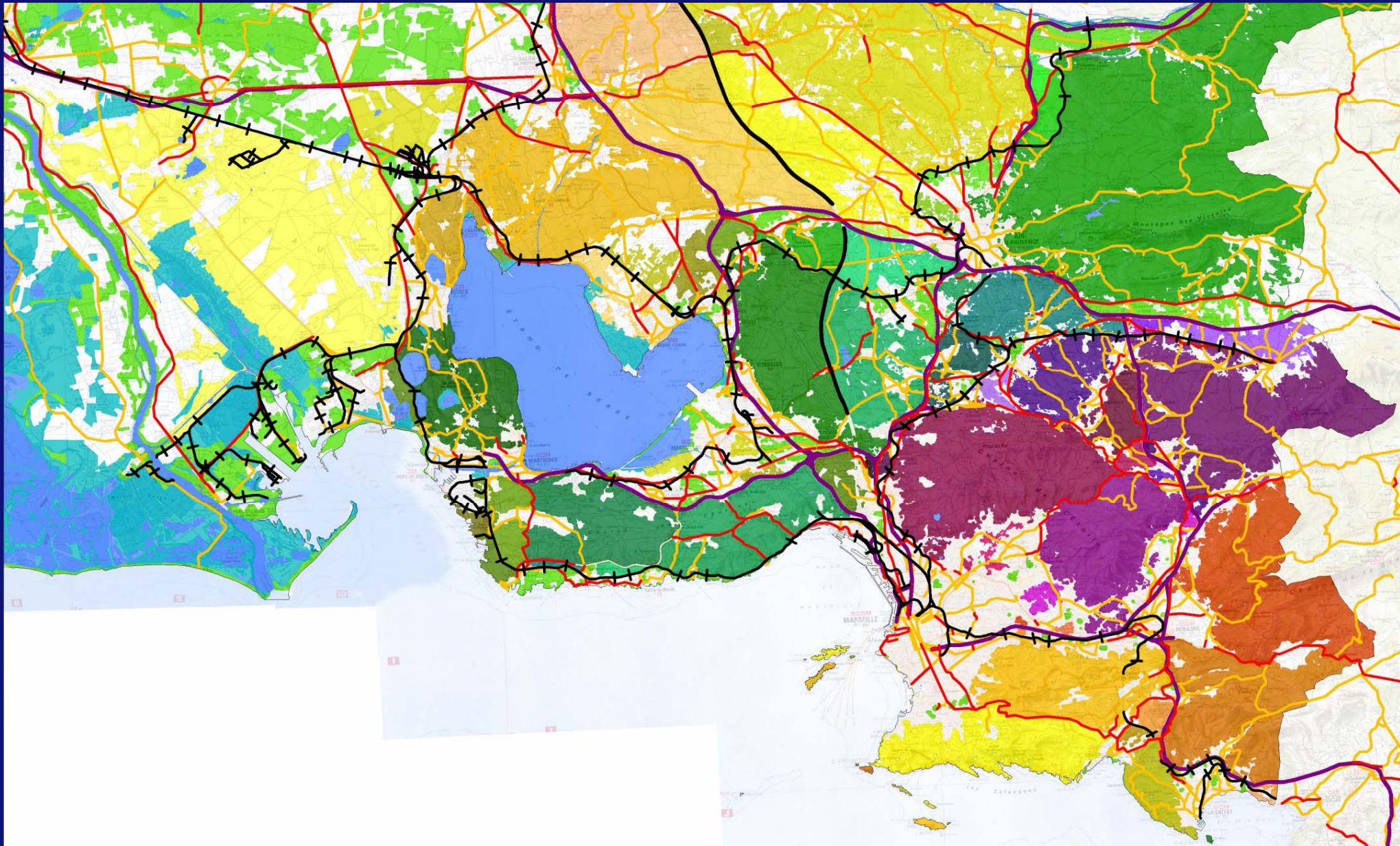


Légende

- Limite du département
- Unités écologiques**
 - Espace naturel hors influences urbaines et agricoles
- Cours d'eau**
 - Permanent < 15 m de largeur
 - Permanent de 15 à 50 m de largeur
 - Permanent > 50 m de largeur
 - Zone humide, étang, lac ou bassin de retenue
- Infrastructures linéaires**
 - Autoroute (type autoroutier)
 - Route principale (2 voies larges)
 - Route secondaire locale (1 ou 2 voies étroites)

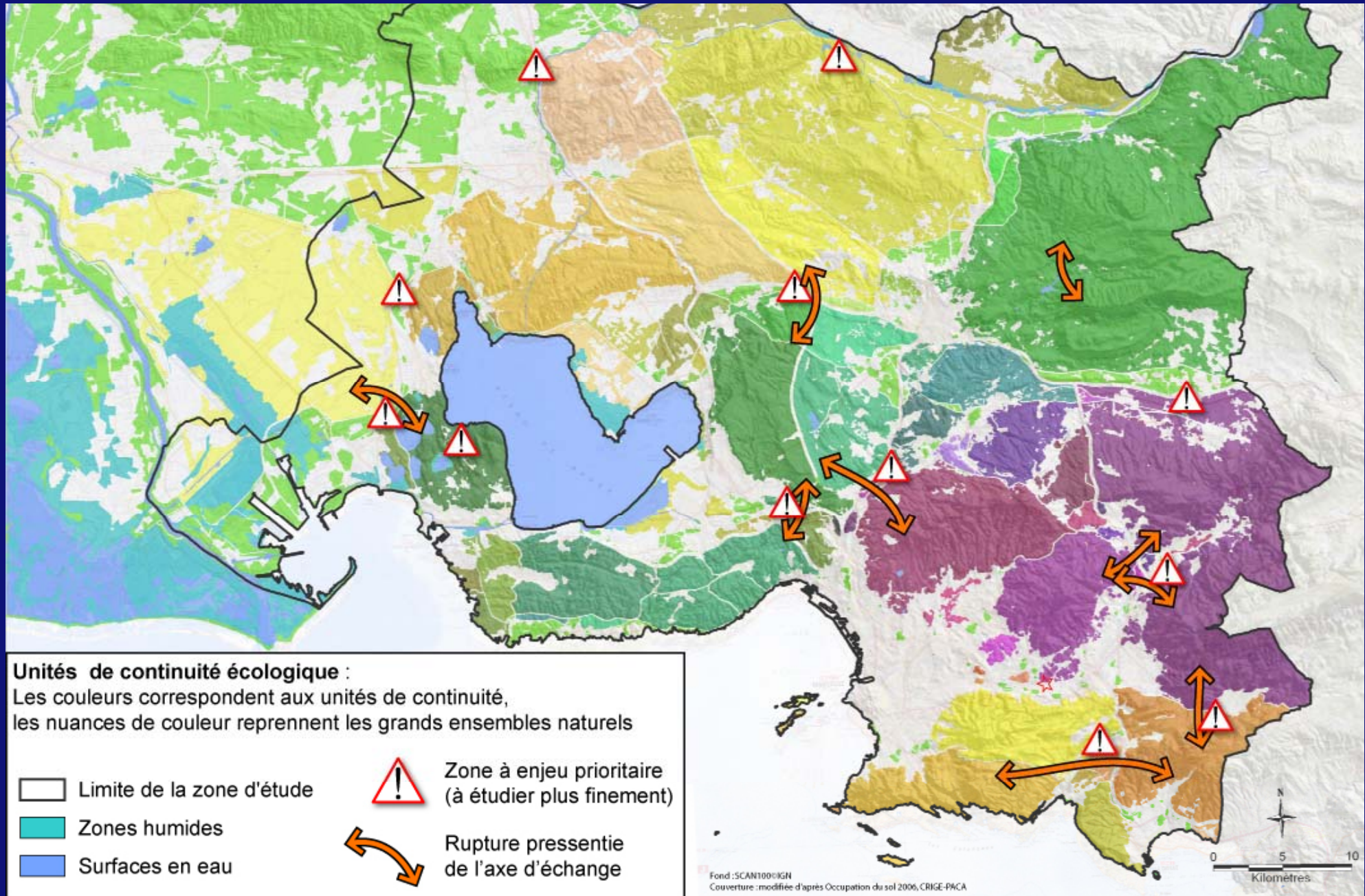


Unités de continuité terrestre et principales infrastructures linéaires





Un outil pour anticiper des zones d'enjeu - cibler des études ponctuelles possibles





Merci

Méthodologie

Etude des continuités écologiques du territoire en intégrant les données relatives :

➤ au milieu physique

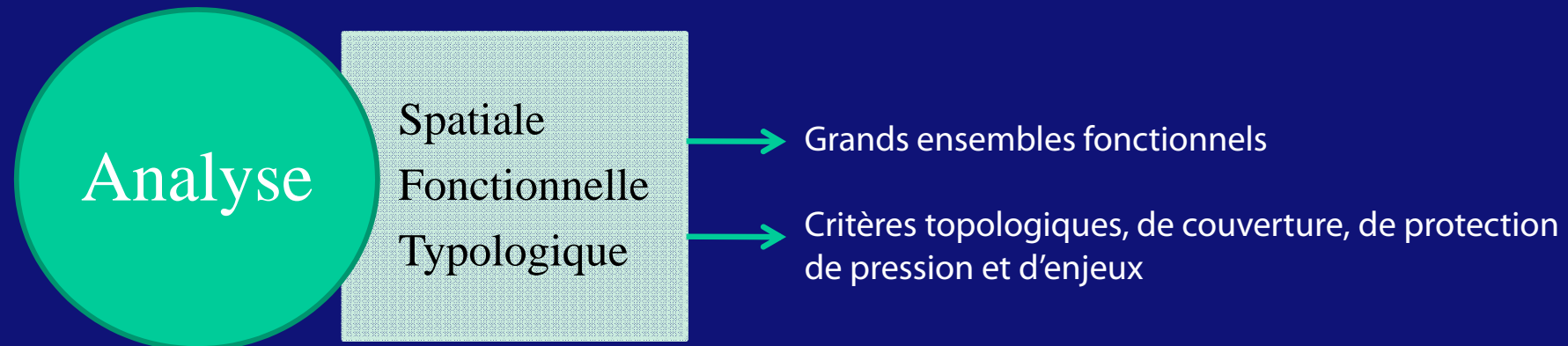
(relief, pente, géologie, hydrographie, conditions climatiques, ...)

➤ à l'occupation du sol

(photos aériennes, espaces naturels, agricoles, urbains, infrastructures linéaires de communication...)

➤ aux périmètres de protection réglementaire et foncière

(ZNIEFF, inventaires Natura2000, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, espaces naturels sensibles, sites classés, propriétés du conservatoire du littoral...)



➤ Méthodologie inspirée de l'étude des continuités écologiques (terrestres non aquatiques) sur l'aire du SCoT Provence Méditerranée (Audat-Ecomed, 2006)